

Problématique auditive chez l'enfant

Lorsqu'il y a soupçon d'une problématique d'audition chez un enfant, il est important de le diriger vers son médecin de famille ou son pédiatre afin de faire examiner ses oreilles.

En l'absence de médecin de famille ou de pédiatre, l'enfant peut être dirigé vers un médecin spécialiste en santé auditive, soit un oto-rhino-laryngologiste (ORL).

La liste des ORL de la région est disponible sur le site de l'Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec, à l'adresse <http://orlquebec.org>, dans la section Bottin des membres.

À la suite de l'examen médical, l'enfant pourra être référé en audiologie.

Voici quelques moyens pour prévenir une perte auditive :

- Nettoyer l'oreille avec une serviette et son petit doigt et non avec un coton tige (Q-Tips), car celui-ci ne fait que repousser le cérumen et peut irriter le conduit auditif.
- Apprendre à l'enfant à bien se moucher, une narine à la fois.
- Protéger l'audition de l'enfant en évitant de l'exposer à des bruits violents et à des sons forts.
- Suivre de près l'évolution d'un rhume, d'une grippe, d'un mal de gorge ou d'une otite, car toutes ces infections peuvent causer une perte d'audition temporaire.

L'équipe en prévention-promotion jeunesse

*Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière*

Québec 